



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

UNEP(OCA)/MED IG.3/1
20 juin 1993

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Huitième réunion ordinaire des Parties
contractantes à la Convention pour la
protection de la mer Méditerranée contre
la pollution et aux Protocoles y relatifs

Antalya, Turquie, 12-15 octobre 1993

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion
2. Règlement intérieur
3. Election du Bureau
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
5. Admission de nouvelles Parties contractantes à la Convention de Barcelone
6. Vérification des pouvoirs
7. Rapport du Directeur exécutif sur la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée en 1992-1993
8. Recommandations proposées pour adoption assorties des allocations budgétaires correspondantes pour l'exercice biennal 1994-1995 et contributions des Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour l'exercice biennal 1994-1995:
 - A. Application de la Convention de Barcelone
 - 8.1 Approbation du programme dans le cadre des réunions décisionnelles
 - 8.2 Coordination du Programme
 - 8.3 Composante juridique
 - 8.4 Développement durable
 - (a) Implications d'Action 21 pour le PAM
 - (b) Programme d'aménagement côtier (PAC)
 - 8.5 Information et formation
 - B. Application du Protocole tellurique et du Protocole immersions
 - 8.6 Application du Protocole tellurique et du Protocole immersions

- C. Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée
- 8.7 Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée
- D. Application du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique
- 8.8 Prévention et lutte contre la pollution par les navires
 - (a) Protocole relatif aux situations critiques
 - (b) Plan d'action pour la mise en place d'installations de réception portuaires dans la région méditerranéenne
- E. Gestion écologiquement rationnelle des zones côtières de la Méditerranée
- 8.9 Gestion écologiquement rationnelle des zones côtières de la Méditerranée
 - (a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement (Plan Bleu)
 - (b) Planification et gestion du littoral (Programme d'actions prioritaires)
- F. Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et sites historiques
- 8.10 Protection du patrimoine commun à la Méditerranée
 - (a) Protocole relatif aux aires spécialement protégées (ASP)
 - (b) Préservation des sites historiques côtiers d'intérêt commun à la Méditerranée (100 sites historiques)
- 9. Création d'un nouveau Centre d'activités régionales (CAR) pour la télédétection sous l'égide du PAM
- 10. Date et lieu de la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes
- 11. Questions diverses
- 12. Adoption du rapport
- 13. Clôture de la réunion